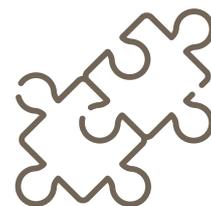


LES NOUVELLES



DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

N°12

DÉCEMBRE 2022 - JANVIER 2023



P. 18

LE NOUVEAU CONSEIL

MUNICIPAL DES JEUNES !

P. 6

LE PROJET SUR
LE PATRIMOINE
VIVANT

P. 10-11

RETOUR SUR
LA COURSE
SOLIDAIRE

P. 22-23

LE PROGRAMME
DE LA SAISON
CULTURELLE



Châtelaudren - Plouagat



SOMMAIRE

04 RETOUR EN IMAGES

06 VIE LOCALE

TOURISME
& PATRIMOINE
COMMERCE
& ARTISANAT
SOCIAL
LOISIRS
& VIE ASSOCIATIVE
VIE SCOLAIRE
ENVIRONNEMENT
TRAVAUX
& ESPACES VERTS

14 VIE MUNICIPALE

CONSEILS
MUNICIPAUX
JEUNESSE

19 URBANISME

20 INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL
VOS SERVICES

21 DÉCOUVERTE

CULTURE & LOISIRS

24 PORTRAIT

Chères kastellgatinnes,
Chers kastellgatins,

L'année 2022 se termine sous des auspices bien plus défavorables qu'elle n'avait commencé.

La crise du Covid en partie derrière nous et une certaine forme de reprise économique nous laissent espérer entrevoir le bout du tunnel, pour un moment en tous cas.

Patatras ! Les affres de la guerre en Ukraine (et ses tentations spéculatrices) ont participé à dégrader considérablement le contexte national mais aussi, par « effet de ruissellement », local.

Nous voilà désormais confrontés à une situation inédite depuis plus de 30 ans : le retour d'une inflation galopante qui, avec son cortège d'augmentations de prix (des matières premières, des produits alimentaires, de l'énergie, des fournitures et matériaux divers...), a largement amputé notre pouvoir d'achat ce 2^e semestre 2022.

La commune de Châtelaudren-Plouagat n'échappe pas à ces contraintes faisant ainsi peser de fortes inquiétudes sur notre capacité à construire, l'an prochain, un budget volontariste, un budget à même de respecter notre Plan Pluriannuel d'Investissements 2020-2026 tel que nous l'avions envisagé en début de mandat.

Face à cela, nous ne restons pas pour autant spectateurs des événements en adoptant dans l'urgence un plan de sobriété à l'échelle communale : diminution des températures de chauffe

dans nos bâtiments publics, réductions horaire ou géographique de l'éclairage public, lancement d'études thermiques sur nos bâtiments avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) pour rechercher à terme de nouvelles économies, restriction du périmètre d'installation des illuminations et décorations de Noël en cette fin d'année...

Bien que nécessaires et pas seulement anecdotiques, ces mesures ne suffiront bien sûr pas à absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques d'autant qu'à celle-ci se rajoute l'augmentation de notre masse salariale liée à la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique (revalorisation salariale dont nos agents ont évidemment besoin !).

Et, ce ne sont pas d'ailleurs les quelques mesurette prises par l'État (création d'un filet de sécurité énergétique et revalorisation de la DGF) censées nous aider à répondre à ce défi énergétique qui vont nous permettre de résoudre la question du bouclage de notre budget en 2023 ! Nous, élus communaux, ne souhaitons pas devoir arbitrer à terme entre équilibre budgétaire et continuité du service public !

Heureusement, et vous le comprendrez à la lecture de ce nouveau bulletin, il y a aussi de quoi se réjouir ! Ce numéro foisonne d'événements, de manifestations, d'initiatives qui nous montrent à quel point notre vie locale, communale et associative est dynamique.

C'est ce que nous nous sommes employés à démontrer au nouveau sous-Préfet de Guingamp, Serge Delrieu, lors de son passage sur notre commune le 14 novembre : que nos in-



Châtelaudren - Plouagat

Le magazine d'informations de la commune de Châtelaudren-Plouagat paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Thibault Le Provost

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Thibault Le Provost, Maureen Sauvat, Patrick Martin, Sophie Philippe, Monique Lorant, Aline Le Roy, Sophie Le Bonhomme, Daniel Turban, Patrick Solo, Sylvie Mével-Rault, Alain Trépard

Impression : imprimé à 2 300 exemplaires par Calligraphy Print

Conception, rédaction et mise en page :

Mairie de Châtelaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 74 10 84

Crédit photos et illustrations :

Isabelle Le Chanu, Thibault Le Provost, Sophie Philippe, Monique Lorant, Maureen Sauvat, Éric Legret, Patrick Solo, associations, commerces, EHPAD, écoles, presse locale.

Dépôt légal : Décembre 2022

vestissements en cours (salle des fêtes, rue Pasteur, EHPAD...) ou à venir (pôle foot, églises, étang, requalification de la RD712...) sont à la fois cause et conséquence de notre développement que la signature de la convention « Petites Villes de Demain » est venue dès le lendemain inscrire dans le marbre pour les 4-5 ans à venir.

Il n'était pas, pour autant, question de tomber dans un optimisme béat. Et cette rencontre avec le représentant de l'État a aussi été l'occasion d'échanger sur les sujets qui fâchent, outre ceux évoqués plus haut dans cet édito :

- la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le sud du territoire et son caractère injuste socialement et absurde écologiquement ;
- l'obligation de réviser à nouveau le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (document qui a, à peine, 1 an d'existence !) pour réduire encore nos surfaces urbanisables dans le but d'atteindre à l'horizon 2050 l'objectif de Zéro Artificialisation Nette avec ses conséquences mortifères pour nos territoires ruraux ;
- la décision unilatérale de Leff Armor Communauté de supprimer l'édition 2023 de l'Effet Mode sans en mesurer les enjeux économiques, touristiques et humains. Quelle meilleure façon pour dénoncer ce « mépris ambitieux et assumé » de notre exé-

cutif intercommunal que de porter à votre connaissance (ci-dessous) cet émouvant poème rédigé par un sal-timbanque Kastellgatin.

Comme vous le constatez, mon humeur est un peu sombre en cette fin d'année. Mais, comme je ne résigne jamais et « que le pire n'est jamais certain », je vous donne rendez-vous pour les vœux de la municipalité de Châtelaudren-Plouagat le vendredi 6 janvier à 19h à la salle des fêtes de Plouagat pour esquisser, avec enthousiasme et après 2 années d'interruption liée à la Covid, de quoi cette nouvelle année sera faite pour notre territoire !

En attendant de vous retrouver, ici ou ailleurs, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année : profitez au mieux de vos proches et du moment présent.

Olivier Boissière

Maire de Châtelaudren-Plouagat



AGENDA

10 DÉCEMBRE

- Marché de Noël dans les EPHAD à partir de 14h30
- Spectacle à 15h à la médiathèque Parenthèse
- Concert à l'église Saint-Magloire à 20h30

16 DÉCEMBRE

Cabaret du P'tit Écho de la Mode - Brasserie La Riposte

6 JANVIER

Vœux du maire à 19h - salle communale de Plouagat

7 JANVIER

Vœux EHPAD à 11h30
Résidence du Leff

13 JANVIER

Vernissage exposition à la médiathèque Parenthèse

14 JANVIER

Vœux EHPAD à 11h30
Résidence Guy Maros

AFIN DE SOUTENIR L'EFFET MODE

Il était une fois, en la ville de chez nous,
Une bande de choix qu'on prenait pour des fous.
Ils avaient mis debout cette trop belle idée
D'offrir à tout le monde un peu plus de gaîté.

Ça se passait toujours au milieu du mois d'mai,
Espérant les beaux jours pour voir les défilés
Des créations nouvelles, illustres ou inconnues
En laissant la part belle aux Arts de la rue.

C'était l'effervescence à l'Écho de la Mode,
Repassage des robes avec de la méthode,
Une retouche par-là, un ourlet par ici,
Chapeaux et capelines sur la tête des filles.

Et puis, sur l'esplanade, au beau milieu des rires,
Tout plein d'intermittents nous donnaient à sourire

Et nous participions, alors nous devenions,
Arlequin, Colombine, Tartufe ou Tartempion.

Il était une fois des barons ou des rois
Qui tiraient les ficelles, comme ça, juste entre soi.
De leur tour d'ivoire, ils avaient prétendu
Nous priver du plaisir de c'qui nous était dû.

Enfin, pas tout à fait, une fois tous les deux ans.
Qu'ils mangent un jour sur deux, ils verront qu'c'est marrant,
Car Messieurs, l'inculture, vous semblez l'ignorer,
De la dégringolade, c'est la porte d'entrée.

J'espère que la raison va pouvoir l'emporter,
Le dialogue est ouvert, balle de votre côté,
Un renvoi d'ascenseur serait le bienvenu
Car ne l'oubliez pas, vous êtes nos élus.



François d'Eliane

Retour en images sur...

LE CINÉ PLEIN AIR

C'était une première réussie pour le ciné plein air organisé par Fest In Leff. Initialement prévu le 18 juin, il avait été reporté à début septembre.



LA CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX NÉS

La cérémonie pour marquer les naissances de nouveau-nés s'est déroulée le samedi 22 octobre à la salle polyvalente. Le maire a accueilli les 56 bébés nés en 2021, ils étaient 40 en 2020. Les parents des bébés ont chacun reçu un chèque-cadeau d'une valeur de 30€ à valoir dans les commerces de proximité pour soutenir l'économie locale.



LE VERNISSAGE DE LOTFI ATTOBI

Après plusieurs reports, l'exposition de Lotfi Attobi a enfin pu avoir lieu à la médiathèque au mois d'octobre. Ses peintures gigantesques résultant d'un geste spontané, d'un rêve de liberté et de générosité ont émerveillé les spectateurs.



LE VERNISSAGE DES ARTISTES LOCAUX

Ce sont neuf artistes aux styles et aux techniques très divers qui ont exposé leurs œuvres et attiré de nombreux visiteurs courant novembre. L'exposition représentait l'éclectisme et la diversité des artistes du territoire.

LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Sous un beau soleil a eu lieu la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Le maire, les membres d'associations d'anciens combattants et les enfants du CMJ ont pris la parole à tour de rôle pour rendre hommage aux citoyens morts pour la France. La cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié à la mairie de Plouagat.



LE RASSEMBLEMENT DU COLLECTIF PEMA

Samedi 12 novembre, le collectif **Pour un Effet Mode** annualisé a rassemblé plus de 200 personnes à Châtelaudren pour faire entendre sa revendication auprès de la direction de Leff Armor communauté : maintenir l'Effet Mode tous les ans.

LE REPAS DU 11 NOVEMBRE OFFERT PAR LE CCAS

171 personnes ont pris part au repas du 11 novembre. Il était offert aux habitants de Châtaudren-Plouagat qui s'étaient inscrits en mairie et qui étaient âgés d'au moins 69 ans. Pour les personnes qui ne pouvaient pas s'y rendre et qui se sont inscrites en mairie, un panier garni leur sera distribué en fin d'année.

Ce repas convivial était animé par Monsieur LE QUELLEC qui a de nouveau cette année permis aux personnes présentes de passer un très bon moment dans une très bonne ambiance !



LES ATELIERS POP STREET ART

Samedi 19 et 26 novembre, une douzaine de personnes a pu participer à un atelier à la médiathèque. L'objectif était de réaliser une toile "à la manière d'Emmanuel Pajot", l'artiste-peintre briochin qui animait de l'atelier.



LA VEILLÉE D'AUTOMNE

Des participants de 10 à 80 ans sont montés sur scène lors de la veillée organisée par "Les Têtes de l'Art" au profit du Téléthon. Ce beau mélange entre les générations a permis de passer une soirée conviviale et chaleureuse autant pour les acteurs que les spectateurs.

LA VENUE DU SOUS-PRÉFET DE GUINGAMP

Lundi 14 novembre, M DELRIEU, a passé la matinée à Châtaudren pour visiter la commune déléguée, et avoir une meilleure connaissance des dossiers en cours.

Il s'est rendu avec une délégation d'élus sur le site de l'EHPAD, à la salle des fêtes Jean le Cluziat, à la chapelle Notre-Dame du Tertre et est passé par la rue Pasteur afin de constater les travaux en cours et à venir.

Un passage près du Petit Écho de la Mode et de l'étang a été effectué où un point a été fait sur l'opération de désenvasement. Il a également pu découvrir le stand du patrimoine culturel immatériel animé par l'adjointe à la culture et les représentantes des Petites Cités de Caractère. Cela a permis d'échanger sur les usages locaux qu'il faut révéler au grand jour.

Cette visite fut aussi l'occasion d'échanger sur les travaux d'amélioration énergétique en cours à l'école de Plouagat, de faire un point sur les difficultés rencontrées avec l'intercommunalité au niveau de la programmation culturelle, des orientations dans le domaine du développement économique et aussi au niveau relationnel.

Une prochaine visite sera organisée au printemps sur la commune déléguée de Plouagat.





BILAN

Identification du patrimoine vivant

Plusieurs réunions publiques ont été dernièrement organisées afin de pouvoir, en tant qu'habitants, exprimer ce qui fait patrimoine vivant pour vous sur la commune. Vous étiez une quinzaine de personnes présentes à chaque rendez-vous.

Au sens de l'Unesco, le patrimoine vivant répond à ces critères : il doit être reconnu par une communauté, un groupe, des individus ; il doit être transmis de génération en génération (au moins deux) ; il se recrée en permanence ; il procure un sentiment d'identité et de continuité.

De ces échanges, plusieurs éléments sont ressortis. Tous ne correspondent pas à la définition donnée par l'Unesco, et d'autres restent en suspens : « est-ce du patrimoine pour nous ? ».

LISTE DES ÉLÉMENTS CITÉS :

Pratiques culinaires :

- Le savoir-faire des crêpes et galettes
- La culture de la pomme, notamment la reinette du Châté, et ses dérivés (cidre...)

Pratiques sociales, événements festifs :

- Le marché • Le comice agricole
- Le repas de rue (?) • Les veillées (?)
- Les mardis au Clair de lune (?)
- L'Effet mode (?) • Le fest-noz

Pratiques sportives :

- Les boules bretonnes • Pêche à la ligne dans l'étang et la rivière • Le handball (?) • Le football (?) • Les courses cyclistes (?)

Langues :

- Le breton • Le gallo

Arts du spectacle :

- Danses bretonnes (cercle celtique)

Savoir-faire :

- Couture (?) • Maçonnerie ancienne (?)

- Imprimerie industrielle (?)

Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers :

- Le Terrarium (?)

L'enjeu est à présent de préciser les éléments qui relèvent de la définition de l'Unesco, puis d'effectuer une première sélection des patrimoines vivants à valoriser. En parallèle, les enquêtes débutent auprès des personnes-ressources qui font vivre ces patrimoines.

PLANNING DU PROJET

- **Phase 1 :** (octobre-décembre 2022

Identification de ce qui fait patrimoine vivant pour les habitantes et habitants de la commune. Cette première étape s'est concrétisée par l'organisation de réunions publiques, de permanences sur les marchés, et d'entretiens avec les habitants.

- **Phase 2 :** janvier-avril 2023

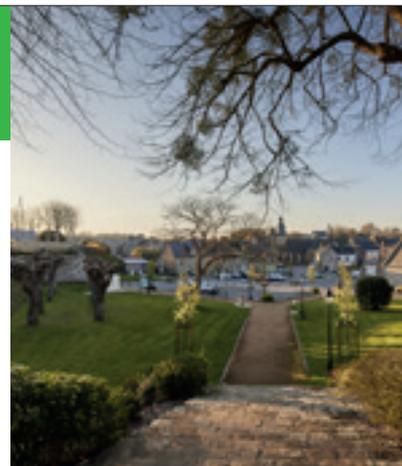
Valorisation des patrimoines identifiés, sous une forme qui sera à définir avec les partenaires.

- **Phase 3 :** avril-mai 2023

Restitution, rédaction de préconisations (boîte à outils pour identifier/valoriser/sauvegarder le patrimoine vivant)

PLUS D'INFO

Hélène Tataruch
htataruch@bcd.bzh
Tél : 02 30 17 01 19
www.bcd.bzh



Dimanche de caractère

L'association Petites Cités de Caractère nous invite à rejoindre une nouvelle dynamique intitulée « Dimanches de caractère ». Initié en 2007 dans la Sarthe, le projet est né de l'envie de montrer les communes de façon vivante et partagée, à travers la voix de celles et ceux qui y vivent. Il s'agit de visites guidées portées par les acteurs de la commune, le dimanche après-midi, permettant aux visiteurs (locaux et excursionnistes de passage) de découvrir autrement les cités du réseau à travers : une déambulation dans la ville, une thématique générale, des visites insolites, l'intervention d'acteurs de la commune, des animations et une dégustation de produits locaux en fin de visite. Avec un esprit « vie de village ».

Si vous êtes intéressés par ce projet, en tant qu'acteur local ou habitant de notre petite cité, nous vous invitons à contacter la mairie afin de savoir si ensemble nous prendrons part, ou non, à la première saison des « Dimanches de Caractère » qui se déploiera d'avril à octobre 2023.

Cela impliquera de consacrer l'énergie nécessaire à la mise en œuvre de ce projet à travers des réunions de préparation afin de concevoir au mieux la visite.



Les vitrines de l'armor et de l'argoaat

Le 22 novembre, Mme Marina Ernault a présenté aux commerçants et artisans un nouveau dispositif de chèques cadeaux utilisables des les commerces adhérents.

Distribués aux salariés d'entreprises des territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, ils sont désormais utilisable dans plusieurs commerces de Châtaudren-Plouagat.

PLUS D'INFO

www.vitrines-armor-argoaat.fr

Qui va repartir avec la vitrine de Noël ?

Jusqu'au 31 décembre, l'Union des Commerçants et Artisans vous propose de tenter de remporter la vitrine de Noël !

ESTIMEZ LE MONTANT DE LA VITRINE

À chaque passage dans l'un des commerces adhérent, vous pouvez déposer dans une urne votre estimation du montant total de la vitrine exposée chez Pro & Cie. L'estimation la plus proche remportera l'intégralité des lots offerts par tous les adhérents de l'association.

UN CONCOURS SUR FACEBOOK

À partir du 16 décembre, vous pouvez élire la plus belle vitrine de Noël en likant votre photo préférée sur la page facebook de l'UCA.

PLUS D'INFO

f UCA - Union des commerçants et artisans de Châtaudren-Plouagat

L'offre de restauration ambulante s'élargit !



La Popote du Korrigan

Grillades et plats cuisinés

Lundi de 18h à 20h30

À Plouagat (devant l'église)

Tél. : 06 20 95 71 93

f La Popote du korrigan



La Planque du sarrasin

Plats à base de sarrasin

Mercredi de 11h30 à 14h

À Plouagat (devant l'église)

Tél. : 06 38 74 66 02

www.laplanquedusarrasin.fr

f La Planque Du Sarrasin



Du pêcheur à l'assiette

Vente directe du pêcheur

Jeudi de 17h30 à 19h

À Châtaudren (Place des Sapeurs-pompiers)

Tél. : 07 60 94 77 04

f Du pêcheur à l'assiette

Retrouvez le calendrier de la restauration ambulante sur :

www.chatelaudren-plouagat.fr

rubrique VIE LOCALE > RESTAURATION AMBULANTE



Animation dans les deux EHPAD

Résidence du Leff

Les résidents ont participé à un atelier de zoothérapie animé par Emmanuelle, qui intervient mensuellement. Une visite au centre de Loisirs « Le Pass'Age » a permis aux enfants de leur présenter la cabane du potager et du poulailler. Ce fut un moment ludique d'échanges et de transmission sur le thème du potager.

Un groupe d'enfants du Pass'Age est venu aussi un après-midi participer au défi « Quilles » ce qui a permis de voir le record annuel battu !

Ehpad Guy Maros

Les résidents vont au cinéma, font des ateliers « Football », participent à des après-midi dansants, ont préparé les compositions florales pour le repas du 11 novembre. Tout ceci dans la bonne humeur et dans le but de maintenir un lien social avec les familles, les bénévoles mais aussi les résidents d'autres établissements.

Les travaux à la Résidence du Leff

La première tranche des travaux programmée (à savoir l'extension -au rez-de-chaussée- des salles d'animation, à l'étage de 8 nouvelles chambres) devrait être terminée fin février 2023. Les enduits extérieurs seront bientôt réalisés. Les entreprises de second œuvre sont déjà présentes : plaquistes, électriciens, plombiers.

Ensuite, pour une durée de deux ans, les travaux de réhabilitation des chambres commenceront par une mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



MOBILISATION

« Les vieux méritent mieux ! »

Le 4 octobre à la résidence Guy Maros, le personnel des EHPAD de Châtaudren-Plouagat, les résidents, les familles, les élus, les bénévoles, se sont rassemblés pour une mobilisation autour d'un même message : « Les vieux méritent mieux ! ».

Environ 80 personnes étaient mobilisées autour des difficultés que connaissent beaucoup d'établissements : manque de personnel pour mieux accompagner les résidents et insuffisance de budgets pour faire face à l'explosion des charges du fait de l'inflation (alimentation, gaz, etc). L'avenir de nos structures est en jeu, la qualité de l'accompagnement des résidents aussi.

La FNADEPA (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et Services pour Personnes Âgées) avait décidé de lancer une grande mobilisation nationale le 4 octobre réclamant une réforme majeure de l'accompagnement du Grand Age. Cette date n'était pas anodine car elle corres-

pond au début de la « Semaine nationale des personnes âgées ». Par ailleurs, le lendemain commençait l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023. Il est donc urgent d'agir avec force. Depuis bien trop longtemps, les établissements accueillant des personnes âgées ont alerté les pouvoirs publics sur les lourdes difficultés rencontrées qui atteignent aujourd'hui un niveau critique.

En effet, la réforme ambitieuse et pérenne -qui est souhaitée au travers d'une loi éponyme- a été sans cesse repoussée par les précédents gouvernements et la feuille de route du nouveau Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées, semble encore l'exclure.

Portage de repas

L'EHPAD Guy Maros propose aux personnes âgées de plus de 60 ans un service de portage de repas en liaison chaude du lundi au samedi (le portage n'est pas assuré les dimanches et jours fériés) pour un coût de 10,50€ (livré à domicile). Les personnes qui souhaitent adhérer à la mise en place d'un portage de repas doivent s'inscrire à l'accueil de l'Ehpad Guy Maros par téléphone au 02 96 74 15 80.





ÉVÉNEMENTS

Compte-rendu du repas de rue

Les quatorze associations ayant participé à l'organisation de la fête citoyenne du 13 juillet étaient invitées par la municipalité pour faire le bilan du repas de rue le vendredi 21 octobre.

Patrick Solo, adjoint en charge de la vie associative les a remerciées et a indiqué que près de 500 repas avaient été servis. Une bonne organisation, un nombre important de bénévoles et le besoin de se retrouver après deux années blanches ont fait de cette soirée une belle réussite. Olivier Boissière Maire de la commune fait part également de sa satisfaction et souligne l'importance du bénévolat dans le monde associatif et souligne la vitalité de ce monde dans notre commune. L'animation musicale de Morgan Renaud a été un plus cette année, le feu d'artifice a drainé un nombre important de spectateurs qui ont ensuite dansé au cours du bal populaire, place de la mairie.

Un grand merci à l'amicale des pensionnaires du foyer Guy Maros qui gère le budget de cette animation. Après une présentation détaillée des dépenses et recettes, c'est un bilan positif qui a été présenté. La totalité des bénéfices a été redistribuée aux quatorze associations présentes.

Merci également à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui s'est chargée des achats ainsi qu'à Serge, Maurice et Rolland, les cuisiniers du jour.

La municipalité souhaite bien sûr reconduire cette animation en 2023. Elle émet la volonté d'alterner le lieu une année sur deux. La prochaine édition aura donc lieu à Châtelaudren et ceci avec l'accord de l'ensemble des associations.



Fête de la bière

Depuis quelques années, l'association du Brauneck a mis en place l'Oktoberfest. Cette année, c'est à Plouvara que les festivités ont eu lieu. M. le Maire de Châtelaudren-Plouagat était invité à percer le premier fût de bière. L'association regroupe des anciens jeunes ayant participé au camp d'échange entre Lenngries et nos cinq communes. Elle participera également à l'organisation de la Kolossale Choucroute qui aura lieu le 4 mars 2023 à Plélo.

PLUS D'INFOS

Association Brauneck

 Asso Brauneck



Rando des trois Châteaux

Le 16 octobre les cyclos et les marcheurs de Châtelaudren-Plouagat organisaient leur traditionnelle Rando des 3 châteaux au départ de la salle communale de Plouagat. Sous un temps mitigé 310 Vétéistes ont répondu présent pour effectuer l'un des 3 circuits VTT proposés par Pierre LE PERFF et son équipe de cyclos. Pour la marche organisée par Serge BONNAUD, les 160 randonneurs avaient le choix entre 2 parcours de 8 et 12 kms avec ravitaillement à Kerdanet. À l'issue des différentes activités réalisées, les participants se sont retrouvés pour échanger leurs commentaires sur le parvis de la salle communale autour d'un verre offert par la municipalité.



Le salon du livre de Lantic

Dix classes de l'école publique ont profité de la venue d'un auteur illustrateur de jeunesse en marge du salon du livre de Lantic le samedi 24 septembre.

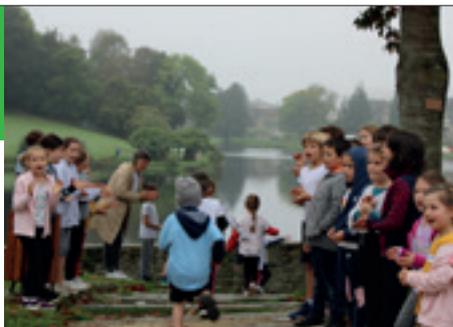
Ce fut d'excellentes rencontres pour les élèves, les enseignantes et les auteurs. D'autant plus que les classes de CM ont gagné le concours artistique dans la catégorie hors LANTIC !



Randonnées vertes

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les enseignantes ont proposé aux élèves des randonnées vertes. C'est à travers la problématique des déchets qu'ils ont été sensibilisés à la protection de l'environnement. De nombreux déchets ont ainsi été ramassés par les élèves, dans leur environnement local : étang de Poneden, terrain de foot, etc.

Les classes se sont réunies en duo, parfois en couplant les deux sites. Ce fut un vrai moment de partage autour d'une cause commune.



SOLIDARITÉ

Les enfants courent pour la bonne cause

Mardi 18 octobre, les élèves de l'école publique ont soutenu l'organisation non gouvernementale du Mécénat Chirurgie Cardiaque en courant autour de l'étang.

Après une belle expérience réussie l'année dernière, 14 classes ont participé à nouveau à la course qui a eu lieu autour de l'étang de Châtelaudren. Pour rappel, le tour de l'étang représente 1,14 km. Un minimum de deux tours a été réalisé par chacun des petits champions. Certains des plus grands ont couru pendant 5 tours, sans compter l'aller-retour vers le site de Plouagat.

Cette action solidaire a pour but d'aider les enfants issus de pays défavorisés et atteints de malformations cardiaques.

C'est un beau geste sportif collectif et un grand moment auquel les enfants ont pu prendre part avec le soutien indispensable des parents, nombreux sur place. L'école entend bien réitérer cette action l'année prochaine.

PLUS D'INFO

Mécénat Chirurgie Cardiaque

www.mecenas-cardiaque.org



Une éducation à la culture

Les classes sont nombreuses à participer chaque année à des spectacles, des expositions et des ateliers numériques. Chacune d'elle peut bénéficier de la prise en charge d'un transport par Leff Armor communauté pour aller au Petit Écho de la Mode ou à une autre salle de spectacle.

Les partenariats avec le centre culturel et la médiathèque ont permis à l'école d'obtenir le niveau 1 de la Labellisation EAC (Education Artistique et culturelle). Cette dernière reconnaît l'engagement et l'implication pour la découverte de la diversité culturelle dès le plus jeune âge. Dans la même optique, plusieurs classes participeront cette année aux dispositifs **École et Cinéma** (trois films sur l'année cycle 2 et cycle 3) ou **Cin'école** (trois films sur l'année cycle 2).

École Sainte-Thérèse

SENSIBILISATION

Lutter contre le harcèlement scolaire

Engagée depuis l'année dernière dans le protocole pHARe contre le harcèlement scolaire, l'école poursuit son implication dans le bien-être des élèves.

Mme Béché (directrice), Mme Le Berre et Mme Beaulieu (enseignantes) ont reçu la formation pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école.

Elles font désormais parties de l'équipe d'intervention de la circonscription de Guingamp Sud. Ce protocole fonctionne sur le principe de la préoccupation partagée : une écoute bienveillante de la victime.

De plus, l'école bénéficiera cette année du dispositif **Bibo**, c'est-à-dire de la théâtralisation de situations de harcèlement et de mise en débat. Elle sera effectuée par les assistantes sociales de la Maison du Département de Guingamp.

Par ailleurs, dans le cadre d'un vaste projet intitulé **École promotrice de santé**, l'équipe enseignante participe cette année, dans sa grande majorité, à une formation d'école sur les Compétences Psycho Sociales. En effet, même si la lutte contre le harcèlement permet de traiter une situation qui existe déjà, un travail doit être mené en amont pour que les élèves apprennent à vivre ensemble.

PLUS D'INFO

Mme Béché,

Directrice de l'école

Tel : 02 96 74 18 60

www.education.gouv.fr



Cycle de piscine à Guingamp pour les élèves de la classe de CM1/CM2.



Opération « Nettoyons la Nature » dans toutes les classes. L'école a reçu la labellisation E3D (École en Démarche globale de Développement Durable).



Grand jeu proposé par l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) réalisé en septembre avec tous les enfants de l'école.



Abriter les enfants

Le mauvais temps arrivant et les travaux de l'école (site de Plouagat) continuant, un abri, pour les enfants qui arrivent ou sortent du restaurant scolaire, a été monté par les agents des services techniques.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Les écoliers souffrant de troubles de la santé peuvent rencontrer des difficultés dans leur scolarité. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) permet d'adapter leur journée d'école en fonction de leur pathologie.

Ces contrats sont passés entre les familles, l'éducation nationale et la commune et sont renouvelés chaque année. Les directrices d'école sont responsables de leur application, en lien avec le personnel municipal. Des protocoles sont élaborés et diffusés auprès de tous les interlocuteurs pédagogiques.

De nombreuses maladies nécessitent une attention particulière

pour éviter les accidents et garantir la sécurité des enfants. Le PAI est donc un outil de prévention.

Le personnel périscolaire est informé pour connaître le niveau de prise en charge et pour pouvoir intervenir si besoin. Les troubles les plus fréquents sont l'asthme et les allergies alimentaires. Le panier repas est la solution la plus sécurisée pour l'allergie alimentaire.

COMMENT METTRE EN PLACE UN PAI ?

Les PAI sont mis en place à la demande des familles à la suite d'un rendez-vous médical avec le médecin qui suit l'enfant. Chaque année, les services municipaux doivent être avertis d'un renouvellement ou de la création d'un PAI dès l'inscription scolaire de l'enfant.



Comice agricole

Les éleveurs de la commune se sont distingués lors du comice du canton de Plouagat le 24 septembre dernier à Saint-Jean-Kerdaniel. Le GAEC de L'Affiche a obtenu deux deuxième prix avec Pluton et Neptune, l'EARL du Leshouarn a ramené un premier et un deuxième prix avec M Radieus et MS Reidy et le GAEC du Rocher a gagné deux premiers prix avec Pétale et Homérique. Cette dernière a été sacrée championne adulte et meilleure laitière du comice. Cette nouvelle génération d'éleveurs a également remporté le trophée intercommunal.

PLUS D'INFOS

Jeunes Agriculteurs du Canton Châtelaudren / Plouagat

 Jeunes Agriculteurs du Canton Châtelaudren / Plouagat



Influenza aviaire

Face à une situation épidémiologique qui s'aggrave, la France passe en niveau de risque "élevé".

Vous pouvez consulter les mesures de prévention sur le site internet de la commune afin d'éviter la contamination des élevages de volailles et des basse-cour.



ÉNERGIE

Lumière sur les mesures hivernales

Afin d'atténuer l'impact du coût de l'énergie sur les finances municipales et réduire son empreinte sur le réchauffement de la planète, le Conseil municipal a décidé de diminuer les horaires de l'éclairage public et le périmètre des illuminations de Noël.

L'éclairage sera allumé en règle générale à partir de 6h45 le matin et jusqu'à 20h30 le soir. À Plouagat, de la mairie au monument aux morts, l'éclairage sera maintenu jusqu'à 22h. À Châtelaudren, l'éclairage sera également maintenu jusqu'à 22h dans le centre-bourg excepté le week-end sur la place de la République et le quartier latin où les lampes s'éteindront à 24h. En dehors de ces zones, certains lampadaires, étant actuellement réglés sur les mêmes hor-

loges que les centres bourgs, seront temporairement éclairés jusqu'à 22h.

Les illuminations de Noël ne seront installées qu'aux centres de nos agglomérations. À Châtelaudren, les places des Sapeurs-Pompiers, de la République, du Général de Gaulle et le quartier latin seront illuminées. À Plouagat, la Grand-Rue sera illuminée de la place de la résistance jusqu'au Rond-point d'Oughterard ainsi que la salle des fêtes. Le Rond-point de Carrefour sera également illuminé.

Oération "Fleurissons nos rues"

La commune de Châtelaudren-Plouagat s'est inscrite pour 2023 à l'appel à projets « *Fleurissons nos rues* » avec l'association Petites Cités de Caractère, dont l'objectif est de mener des actions de fleurissement des rues avec les habitants, afin de partager de nouvelles pratiques de gestion des trottoirs et pieds de mur.

Outre l'action de sensibilisation pour le retour de la nature en ville, les enjeux de ce projet sont aussi de créer du lien social, développer la biodiversité dans les bourgs et centres villes, réduire l'imperméa-

bilisation des sols, éliminer l'utilisation de produits phytosanitaires et réduire le désherbage mécanique.

Soucieuse de conjuguer l'urbanisation et la nature, la commune souhaite offrir la possibilité aux habitants de s'approprier l'espace public et ainsi devenir des acteurs impliqués dans l'embellissement de leurs rues, de leur cadre de vie.

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie, en tant qu'habitant ou acteur local, pour vous associer à nos élués lors de la distribution des sachets de graines qui aura lieu au printemps prochain.



La Rue Pasteur

La rénovation du réseau d'eau pluviale de la place des Sapeurs-Pompiers au calvaire puis jusqu'à la rue du Cochedo est réalisée. La pose des pavés qui devait suivre n'a pas pu démarrer à la date prévue, la livraison des matériaux ayant pris quelques jours de retard. Depuis, les employés ont commencé le pavage. Du fait de ce retard de livraison et pour terminer les travaux dans les délais, la rue Pasteur, du calvaire à la rue de Mississipi, et la venelle Notre-Dame vont être barrées jusqu'au 21 décembre. Cette mesure devrait permettre à l'entreprise COLAS de terminer les travaux avant Noël.



Rénovation du chemin de Chuchigno

Les employés communaux de la voirie ont réhabilité le chemin de Chuchigno, mitoyen avec Plélo. Ces travaux permettent aux randonneurs de l'emprunter en toute sécurité et aux riverains de pouvoir accéder à l'arrière de leur propriété pour des livraisons ou pour garer leurs véhicules. Après avoir débroussaillé et nivelé le sol, ils ont installé des blocs de béton (habillés de lames de bois) au croisement du chemin avec la venelle. Des marches, en espalier, creusées dans le sol à l'intersection des voies, facilitent désormais l'accès au chemin et rendent la montée moins glissante.

Programme voirie 2022

Le programme voirie 2022, dont le montant s'élève à 241 343 € TTC, a été réceptionné le mercredi 19 octobre en présence du maire Olivier BOISSIERE, des élus de la commission voirie et des entreprises COLAS, qui a enrobé près de 3,5 km de route, et ING CONCEPT, qui a assuré la maîtrise d'œuvre.

Les routes enrobées cette année : du Lagaden au Pebel, de Kerny au Mogoëro, de Rubourgeois à la Villeneuve Maros, de Maros à Kercun, Kerhervé et Kerlée. Certaines parties de routes n'ont pas été refaites à cause des remplacements de canalisations prévus dans les deux ou trois ans par Leff Armor communauté.



Cage d'escalier de la rue Corlay

La cage d'escalier des trois logements communaux de la rue Corlay a été rénovée par les employés communaux de l'équipe bâtiments. Ils ont changé les parclozes de la verrière avant de l'étancher et de la repeindre. Ils ont également peint les chiens-assis qui donnent sur la rue Saint-Magloire.

Terrains de sport

L'équipe des espaces verts a réalisé une dernière tonte sur le terrain d'honneur de Châtelaudren et l'équipe voirie a enlevé la main courante qui va être remplacée par "Jardin Service". L'entreprise va également rénover les abords du terrain. Le regarnissage de la pelouse sera réalisé au printemps.

La fibre optique

L'entreprise Axione avec Mégalis vérifie actuellement les branchements de la fibre optique dans les chambres de télécommunication. Cette vérification devrait s'étaler jusqu'à la fin novembre. Il faudra ensuite attendre février pour que les usagers puissent se connecter via l'opérateur de leur choix. Les habitants situés dans l'agglomération et à l'ouest de la commune devront patienter jusqu'à 2024 pour bénéficier de cette technologie.

Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Aline LE ROY

Procurations : Monique LORANT donne pouvoir à Sylvie MEVEL-RAULT, Sophie PHILIPPE donne pouvoir à Rozenn JOUAN, Pascal LE GUILLOUX donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Véronique COSSON donne pouvoir à Géraldine LE LAY, Isabelle GOURIOU donne pouvoir à Alain TREPARD

Absents excusés : Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST

Secrétaire de Séance : Jacques MORO

1. RESSOURCES HUMAINES : COMPTE ÉPARGNE-TEMPS - TRANSFERT DES DROITS À CONGÉS EN CAS DE MUTATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite des montants forfaitaires fixés par catégorie hiérarchique pour l'indemnisation des jours de CET tel que défini à l'article 7 du décret 2004-878 du 26 août 2004.

2. PÉRISCOLAIRE : CANTINE À 1€ - TARIF EXTÉRIEUR - PRÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte, à l'unanimité, du fait que les élèves bénéficiant de la cantine à 1€ et résidant dans des communes extérieures, n'ayant pas conventionné avec la commune de Châtelaudren-Plouagat, se verront appliquer un reste à payer de 0,50€ par repas.

Ces familles se verront donc appliquer une tarification de 1,50€ par repas.

3. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'application du droit des sols de Leff Armor Communauté.

Ce document succède à une première convention adoptée en 2018 pour une durée de 4 ans. Il doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal puis être transmis au service ADS, complété et signé par M le Maire.

4. CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022-2027 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-

2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 241 583€ H.T. pour la durée du contrat ;

- Autorise M le Maire de Châtelaudren-Plouagat ou son représentant, à procéder au versement de la cotisation pour l'année 2022 ;
- Autorise M le Maire de Châtelaudren-Plouagat ou son représentant à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

5. TAXE D'HABITATION - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS À LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Considérant que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit dans ses axes majeurs la lutte contre l'artificialisation des sols à travers plusieurs mesures dont l'optimisation du tissu urbain existant, Considérant l'évolution croissante de la population et le manque de logements disponibles sur la commune, Considérant que l'instauration de cette taxe constituerait un levier permettant d'augmenter l'offre de logements sur la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

- décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.
- charge M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. BUDGET COMMUNAL - BIENS IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS - DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le Conseil municipal avait délibéré en mars 2019 pour fixer les durées d'amortissement des biens meubles et des immobilisations incorporelles, mais pas des biens immeubles productifs de revenu.

Or, la commune est concernée avec la maison de santé pluridisciplinaire.

Il est donc proposé de réparer cette omission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des biens immeubles productifs de revenus.

8. FINANCES : M57 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

Logiciels	3 ans
Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans

Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de valeur inférieure à 1500€	1 an
Immeuble de rapport	30 ans

Article 2 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme : 10 ans ;

Les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans ;

Les frais de recherche et de développement : 5 ans ;

Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;

Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;

Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Article 3 : de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement, conformément à la possibilité offerte par l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales aux communes et leurs établissements publics.

Article 4 : la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 5 : le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1500 € TTC. Pour ces biens de faible valeur, il est fait l'application de la dérogation à la règle du prorata temporis, l'amortissement est effectué en année pleine sur un exercice. Ces biens font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire.

7. FINANCES : FOOTBALL CLUB DE PLOUAGAT-CHÂTELAUDREN-LANRODEC - ANIMATEUR SPORTIF - CONVENTION

Le Football Club de Plouagat - Châtelaudren - Lanrodec sollicite la commune pour qu'elle renouvelle son soutien financier à l'emploi d'animateur sportif.

Il est proposé d'accéder à cette demande à hauteur de 5 240€ par an, soit 30% du coût pour le club de cet emploi, charges comprises, via une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : D. TURBAN), d'autoriser M le Maire à signer la convention.

9. CONVENTION POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VIVANT

Dans le cadre d'un projet visant à valoriser le patrimoine culturel immatériel avec et auprès des habitants et des visiteurs en partenariat avec Bretagne Culture Diversité et l'association des Petites Cités de Caractère, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer une convention.

Le coût de la participation de la commune de Châtelaudren-Plouagat est estimé à un montant de 2 211,60€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention.

10. URBANISME : CESSION DE L'ANCIENNE COOPÉRATIVE - ACCORD DE PRINCIPE

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ; que d'ailleurs la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise M le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré-à-gré ;

- Le charge, en particulier, d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

11. URBANISME : CESSION DE L'ANCIENNE PERCEPTION - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET AUTORISATION AU MAIRE DE RÉALISER L'OPÉRATION

Vu la délibération en date du 1er juillet 2022 par laquelle il a été décidé le principe de procéder à l'aliénation de l'ancienne perception en vue de la création de 8 logements T2 et T3 et de la conservation d'un local commercial,

Considérant que le prix prévu dans le cahier des charges correspond à l'évaluation faite par le service des Domaines (intégrant la marge d'appréciation de 10%); que les autres clauses du cahier des charges sont également satisfaisantes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le cahier des charges établi et notamment le prix qu'il prévoit,
- Autorise M le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges par acte passé de gré à gré avec M. Grégory Roy, entrepreneur demeurant 6, impasse du Oui-poure à Ploubazlanec

12. FONCIER : ACQUISITION FONCIÈRE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE C 1670

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la municipalité de Châtelaudren-Plouagat souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée C, numéro 1670, sise commune de Châtelaudren-Plouagat.

M Eric De Lorgeril, domicilié au lieu-dit la Ville Chevalier à Châtelaudren-Plouagat, propriétaire de ce terrain, a donné son accord pour le céder à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle section C n°1670, d'une superficie de 5 504 m², au prix de 23,00€ le m² appartenant à M Eric De Lorgeril, domicilié au lieu-dit la Ville Chevalier à Châtelaudren-Plouagat, l'indemnité d'éviction due à l'exploitant étant prise en charge par le vendeur
- de faire établir un document d'arpentage par un géomètre
- de confier l'acte notarié à l'Office Notarial Gault-Jouet
- de prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente
- de donner pouvoir au Maire, ou à un(e) Adjoint(e), pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier

13. FONCIER : CHEMIN RURAL LA VILLE CHEVALIER - QUIGNARD : ALIÉNATION APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération en date du 29 janvier 2021, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé dans entre les hameaux de la Ville Chevalier et Quignard en vue de sa cession à M Eric De Lorgeril ;

L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 3 juillet 2021.

Aucune observation n'a été formulée et, si le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sous réserve d'un droit de passage, cette préconisation ne semble pas fondée au motif que le chemin est sans issue.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que des personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désaffecter le chemin rural situé entre les hameaux de La Ville Chevalier et Quignard d'une contenance approximative, avant établissement d'un document d'arpentage par un géomètre, de 2 660 m² en vue de sa cession à M Eric De Lorgeril ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,60€ / m², soit approximativement 1596,00€ ;
- de mettre en demeure le propriétaire riverain, M Eric De Lorgeril, d'acquérir les terrains appartenant à sa propriété ;
- désigne M Gault-Jouet pour la rédaction des actes de vente au profit de la commune en précisant que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs ;
- d'autoriser M le Maire, ou un(e) adjoint(e), à signer toutes pièces nécessaires relatives à cette affaire.

14. FONCIER : LE COSTANG, LE LESHOUARN, LE PEBEL, GUERBRIAC, LE MOGORO, KERICHARD, RUMBRON- ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX -ENQUÊTE PUBLIQUE

Les chemins ruraux dits du Costang, du Leshouarn, du Pebel, de Guerbriac, du Mogoro, de Kerichard et de Rumbron ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de les utiliser, et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces chemins ruraux ;
- d'autoriser M le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, tous les frais, y compris les frais d'enquête publique, étant à la charge de l'acquéreur.

15. CONTRAT-GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE - PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

16. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé 12 place des sources, cadastré B n° 1319 pour une superficie totale de 00ha 06a 34ca.
- un bien situé 3 rue des promenades, cadastré 038 A n° 675 pour une superficie totale de 00ha 05a 00ca.
- un bien situé 48 rue du Roscorlet cadastré B n° 1750 pour une superficie totale de 00ha 06a 89ca.
- un bien situé 91 rue de la gare, cadastré F n° 14 - 15 pour une superficie totale de 00ha 11a 76ca.
- un bien situé 18 rue de Roscorlet, cadastré B n° 1866 pour une superficie totale de 00ha 07a 17ca.
- un bien situé 3 impasse du lavoir, cadastré C n° 866 pour une superficie totale de 00ha 18a 85ca.
- un bien situé 36 rue du Général Leclerc, cadastré 038 A n° 164 pour une superficie totale de 00ha 04a 65ca.

Conseil Municipal du 28 octobre 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Thibault LE PROVOST, Aline LE ROY

Procurations : Pascal LE GUILLOUX donne pouvoir à Olivier BOISSIERE

Absents excusés : Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Véronique COSSON, Xavier HOCHE, CHET,

Secrétaire de Séance : Isabelle GOURIOU

1. RESSOURCES HUMAINES : COMPTE ÉPARGNE-TEMPS - TRANSFERT DES DROITS À CONGÉS EN CAS DE MUTATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer les conventions financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite des montants forfaitaires fixés par catégorie hiérarchique pour l'indemnisation des jours de CET tel que défini à l'article 7 du décret 2004-878 du 26 août 2004.

2. BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SDE22

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : P. Martin, S. Le Bonhomme, J. Moro) d'autoriser M le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le SDE22 a pour projet l'installation d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques rue Pasteur.

3. ENVIRONNEMENT : APPROBATION DE L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La volonté de la municipalité est d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 20h30 à 6h45, excepté dans les centres urbains de Châtelaudren et Plouagat (extinction de 22h à 6h45) et sauf les vendredis, samedis et dimanches place de la République (extinction de Minuit à 6h45) et place des sapeurs-pompiers (extinction de 22h à 6h45).
- CHARGE M le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette

mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

4. TERRAINS DE FOOTBALL - MAIN COURANTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FFF

La main courante prévue dans le cadre des travaux de réfection du terrain de football de Châtelaudren est susceptible d'être financée par la Fédération Française de Football.

Le coût de cette main courante est de 12 550€. La FFF est susceptible de la financer à hauteur de 6 275€, soit 50% du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la fourniture et la pose de la main courante le long du terrain de football de Châtelaudren pour un montant de 12 550 € HT,
- autorise M le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 6 275 € auprès de la Fédération Française de Football.

5. CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) - SIGNATURE

La Communauté de Communes Leff Armor Communauté, ainsi que les communes de Châtelaudren-Plouagat, Lanvollon et Plouha, ont été retenues par l'État dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention-cadre, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

6. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - MISE A JOUR - LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien

de la population au regard des risques.

Il est proposé de mettre à jour le projet de plan communal de sauvegarde de 2019 avec l'assistance de l'association Egée.

Le coût de l'accompagnement de la collectivité par l'association Egée serait de 800€ TTC.

Un comité de pilotage serait composé du Maire, des Adjoint(e)s (excepté l'Adjoint à l'environnement), des maires délégués, d'A. Trépard, du DGS et du RST.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider la démarche de mise à jour du plan communal de sauvegarde de Châtelaudren-Plouagat avec l'assistance de l'association Egée dans les conditions précisées ci-dessus.

7. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT INCENDIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner M Alain Trépard comme correspondant incendie et secours.

8. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1er janvier 2023,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance»,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10€ brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

9. GARDERIE - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) - CAF - BONUS « TERRITOIRE CTG » - AVENANT A LA PRESTATION DE SERVICE

Comme inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre la branche Famille et l'État, le financement des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires évolue.

Le financement de base, la prestation de service ALSH « Périscolaire », est complété progressivement par le bonus « territoire Ctg » au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse.

Pour Châtelaudren-Plouagat, le financement annuel attendu est donc d'environ 6 000€ (Il

était d'environ 3 500€ dans le cadre du contrat enfance jeunesse).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer l'avenant.

10. BÉBÉS DE L'ANNÉE – BON D'ACHAT AUX FAMILLES

À l'occasion de la cérémonie des bébés de l'année 2022, il est proposé de remettre aux familles présentes un bon d'achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 30€ qui sera remis à l'occasion de la cérémonie des bébés de l'année.

11. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VIVANT – CONVENTION AVEC LES PETITES CITES DE CARACTÈRE ET BRETAGNE CULTURE DIVERSITÉ – AVENANT

L'association des Petites Cités de Caractères de Bretagne s'étant engagée à prendre en charge 50% des frais estimés à 2 211,60€, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer l'avenant à la convention.

12. CESSION DE L'ANCIENNE PERCEPTION – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET AUTORISATION AU MAIRE DE RÉALISER L'OPÉRATION

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 1er juillet 2022 par laquelle il a été décidé le principe de procéder à l'aliénation de l'ancienne perception en vue de la création de 8 logements T2 et T3 et de la conservation d'un local commercial,

Considérant que le prix prévu dans le cahier des charges correspond à l'évaluation faite par le service des Domaines (intégrant la marge d'appréciation de 10%) ; que les autres clauses du cahier des charges sont également satisfaisantes,

Approuve, à l'unanimité, le cahier des charges établi et notamment le prix qu'il prévoit,

Autorise, à l'unanimité, M le Maire, ou un(e) Adjoint(e), à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, par acte passé de gré à gré avec M Grégory Roy, entrepreneur demeurant 6, impasse du Ouipoure à Plouba-zlanec.

13. CESSION DE L'ANCIENNE COOPÉRATIVE – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET AUTORISATION AU MAIRE DE RÉALISER L'OPÉRATION

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 30 septembre 2022 par laquelle il a été décidé le principe de procéder à l'aliénation de l'ancienne coopérative en vue de la création d'environ 12 logements T2 et T3 et de la conservation d'un local commercial, de la conservation d'un local commercial et de la création d'un local commercial ou artisanal,

Considérant que le prix prévu dans le cahier des charges correspond à l'évaluation faite par le service des Domaines (intégrant la marge d'appréciation de 10%) ; que les autres clauses du cahier des charges sont également satisfaisantes,

Approuve, à l'unanimité, le cahier des charges établi et notamment le prix qu'il prévoit,

Autorise, à l'unanimité, M le Maire, ou un(e) Adjoint(e), à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, par acte passé de gré à gré avec M Grégory Roy, entrepreneur demeurant 6, impasse du Ouipoure à Plouba-zlanec.

14. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé 15 rue de Mississippi cadastré B N° 374 pour une superficie totale de 00ha 00a 63ca.
- un bien situé rue de la gare cadastré F N° 1942-1946 pour une superficie totale de 00ha 09a 09ca.
- un bien situé 13 rue des Ecoles cadastré 038 A N° 364-1111-1112-1114 pour une superficie totale de 00ha 03a 89ca.
- un bien situé 4bis rue du Claudren, cadastré B N°2258-2255-2257-2260 pour une superficie totale de 00ha 06a 56ca.
- un bien situé 61 KERNY, cadastré A N° 1238 pour une superficie totale de 00ha 15a 70ca.
- un bien situé 19 rue du Claudren, cadastré B N° 977 pour une superficie totale de 00ha 05a 35ca.



Convention Petites Villes de Demain (PVD)

Leff Armor communauté, ainsi que les communes de Châtelaudren-Plouagat, Lanvollon et Plouha, ont été retenues par l'État dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

La signature de la convention PVD s'est effectuée à Blanchardeau, en présence du Sous-préfet de Guingamp Serge Delrieu, de nombreux élus et des partenaires associés. Les maires des communes concernées ont présenté leurs interventions prioritaires et un plan d'actions ciblées sur les thèmes suivants : habitat, mobilités, économie et commerce, équipements et services, patrimoine.



Contrats de territoire

Le Département et les communes du canton de Plélo, dont Châtelaudren-Plouagat, ont signé des contrats de territoire pour 2022-2027. Ce dispositif prend en compte la taille des communes et a pour objectif de les accompagner dans la réalisation de projets en soutenant les investissements intervenants en faveur des solidarités humaines, de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.



JEUNESSE

Élection du conseil municipal des jeunes

Vendredi 18 novembre, s'est déroulées les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes.

Pour faire acte de candidature, il fallait être scolarisé dans les classes de CM1 et CM2 des écoles de Châtelaudren-Plouagat, publique et privé, et résider dans la commune. Les candidats avaient trois semaines pour se déclarer et une semaine pour mener leur campagne auprès de leurs camarades.

Pour inculquer l'esprit civique au plus grand nombre, tous les élèves de CE2, de CM1, de CM2 avaient le droit de voter, y compris les élèves hors commune. Les électeurs de l'école publique de

Châtelaudren se sont rendus à la mairie de Châtelaudren et les écoles de Plouagat à la salle communale. Ils ont voté dans les mêmes conditions que les adultes : bulletin de vote, enveloppe, carte d'électeur, isolement, urne et émargement. Puis les enfants ont été ensuite invités à procéder au dépouillement.

Les nouveaux élus ont été reçus le samedi 26 novembre à la mairie déléguée de Plouagat pour la mise en place de ce conseil municipal des jeunes en présence du Maire et de quelques élus.



Compte rendu de la 1^{re} séance du Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 26 novembre 2022 à 10h30 à la mairie déléguée de Plouagat.

Présents : Olivier Boissière, Patrick Solo, Aline Le Roy, Monique Lorant, Alexandra Le Breton, Ginette Le Creurer, Yves Brault, Sophie Philippe.

Élus du CMJ : Arthur Cougoutic, Marius Gaultier, Marceau Guillou, Cassandra Jolivet, Inès Mze-Madi, Youna Bidault, Lisa Cutté, Lucas Larhantec, Youna Plouy-Versmessen, Paul Wendel, Jules Rioche, Swann Yezou-Thomas, Charly Jaisse, Lucie Le Put, Anna Moro, Nolan Cosson, Leny Mechineau.

Absent excusé : Valentin Malvicini

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et proclame les résultats des élections qui se sont déroulées le vendredi 18 novembre.

Les nouveaux élus se voient ensuite remettre leur kit de fonction comprenant : une écharpe, un pin's, une carte de fonction, un livret expliquant le fonctionnement d'une commune, un diplôme souvenir de leur élection et quelques gadgets.

Monsieur le Maire reprend la parole et explique le rôle et la fonction du conseil municipal des jeunes.

Patrick Solo en charge de cette instance présente tous les projets ou idées portés par tous les candidats. Il insiste sur six projets qui sont revenus plusieurs fois dans les programmes :

- Plus de pistes cyclables
- Plus de poubelles
- Créer du lien intergénérationnel
- Création d'un Pump Track
- Un parc ou une forêt pour se promener (sans chasse, sans couper les arbres)
- Créer des jardins partagés

Deux dates ont été retenues :

- Le mercredi 7 décembre à 14h30 à la mairie de Châtelaudren pour un atelier confection des cadeaux de Noël qui seront accrochés sur les grands sapins installés dans les deux communes déléguées.
- Le samedi 10 décembre à 10h30 à la mairie de Plouagat pour la mise en place de deux commissions (solidarité, environnement, vie sociale pour l'une et loisirs, sports, culture pour l'autre).

Fin de séance à 11h45.

Dossiers d'urbanisme

du 1^{er} septembre au 15 novembre 2022

NOM	ADRESSE	OBJET
DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES		
M LE MAITRE et Mme PINCEPOCHE	3 place de la mairie	Clôture + carport + terrasse + vélux + changement menuiseries
M PLAUD Alain	13 rue de Saint-Brieuc	Suppression haie + remplacement clôture
M CAILLET Cédric	30 ZA de Fournello	Isolation extérieure maison
M ROY Grégory	36 rue du Général Leclerc	Changement destination local ccial en logement
Indivis LE GRAET - M LE GRAET Didier	8 rue du Leshouarn	Division foncière en vue de construire
CSF - M LAHELLEC Frédéric	34 rue de Saint-Brieuc	Ravalement façade Carrefour Market
M LE ROUX Thierry	38 rue du Général Leclerc	Changement huisseries
DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES		
E,P,F de Bretagne	Le Bourg Plouagat	Division en vue de construire
SEM Energies 22	Kerabel	Détachement d'un terrain à bâtir
M MEUNIER David	35-37 rue Pasteur	Ravalement façade + changement vitrage
M CASTREC Ronan	10 rue de Cornouaille	Construction véranda
Mme LE BRAS Annette	79 rue de la Gare	Remplacement d'une haie par un muret
M MEHEUST Jean-Michel	54 Kermorvan	Construction véranda
M PIZIVIN Romain	11 rue Pasteur	Régularisation isolation par ext + enduit pignon
M LE PUT Franck	23 rue Berthou	Chgt porte de garage
Mme ABGRAL J. et M BOIVIN A	6 rue du Clos Maréchal	Construction garage
M EMERY Richard	23 rue des peupliers	Création abri de jardin
SARL AVEL THOR SOLAIRE	8 rue Maxime Maufra	Pose panneaux photovoltaïques
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS / EN COURS		
M LE MEUR Baptiste	4 rue de Plélo	Construction maison habitation
Leff Armor Communauté	1 rue du Collège	Extension du centre de loisirs
SCI Kernello - M Alain LE DU	ZA du Fournello	Construction bâtiments de bureaux, de stockage et de montage, et d'aires de stockage extérieures
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS		
KLYMA PROMOTION	8 rue du Leshouarn	Construction d'un village Sénior
M et Mme LE TIEC Jérémy et Mélinda	2 Le Grand Rubernard	Construction maison habitation
Commune Châtaudren-Plouagat	21-23 Grand Rue	Restructuration gpe scolaire + amélioration énergétique
M HEBERT et Mme LILAIS	3 Impasse du lavoir	Construction maison individuelle + démolition hangars
SCI Kerouzo	5 Kerouzo	Agrandissement de la remise créée
M LE VAILLANT Philippe	47 Kerny	Extension maison + garage + abris
M et Mme LE LOUARN Guillaume	15A Kermorvan	Extension maison habitation
M et Mme LE GUEVELLOU	31 rue du Claudren	Extension maison habitation
AUTORISATIONS DE TRAVAUX DÉPOSÉES / EN-COURS		
KLYMA PROMOTION	8 rue du Leshouarn	Création espace de convivialité Village Sénior
M MEUNIER David	35-37 rue Pasteur	Aménagement ventes cuisine et salle de bain
Leff Armor communauté	1 rue du Collège	Extension du centre de loisirs
SAS CSF - Carrefour Market	34 rue de Saint-Brieuc	Modification aménagement surface de vente

Permanences du C.A.U.E 22

Tout particulier, adhérent ou non, a la possibilité de consulter gratuitement un architecte du Conseil d'architecture et de l'environnement des Côtes d'Armor (CAUE) dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Il fournit, idéalement le plus en amont possible, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale du projet et sa bonne insertion dans le site environnant, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il peut aider : au choix du terrain, à l'insertion du projet dans le site, au montage de projet de construction ou de réhabilitation, à étudier toute intention de projet pour apporter leur

expertise en matière de qualité d'usage, espace et confort thermique, économie d'énergie, à informer sur les formalités administratives et les données réglementaires, etc.

Mme Claude Giraud-Cherel, architecte-conseil au CAUE 22, vous reçoit sur rendez-vous. Munissez-vous de tout plan, croquis, et photo aidant à la bonne compréhension de votre projet ainsi que des éléments permettant de localiser le projet ou la parcelle (plans, vues aériennes...)

PLUS D'INFO

Permanence les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois à Lanvollon au Moulin de Blanchardeau
Tél. : 02 96 61 51 97



NAISSANCES

Clarisse LABOUX
venelle du Roc

Tugdual VAILLANT LE HELLEY
rue Notre Dame

Louisa RADJOUKI CARAFRAY
rue Kerello

Louis COTREUIL
Le Leshouarn

Edwige BELLENGER BURGOS
Kermorvan

Hugo LE MAITRE
Place de la Mairie

DÉCÈS

Jean LE PICARD, 88 ans
rue du Claudren

MARIAGE

M. **Kévin RAULT** et Mme
Sandrine MARCHAND

M. **Baptiste LE MEUR**
et Mme **Audrey MERRER**

M. **Jean-Christophe GUÉZOU**
et Mme **Stérenn COSSON**

Mme **Olivine COROUGE**
et Mme **Sandra ARIAS**

M. **Michel RAULT** et Mme
Christiane MERCERON

PARRAINAGE CIVIL

Halna ARONDEL DE HAYES
RENE, rue de la Gare

Recensement de la population

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est pour beaucoup plus simple et plus rapide, mais également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous avez reçu aucun document d'ici le 12 février, contactez la commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logement, etc. Les résultats sont essentiels car ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au Conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Cela permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque com-

PLUS D'INFO

Tél : 02 96 74 10 84

accueil@chatelaudren-plouagat.fr

www.le-recensement-et-moi.fr

VOS SERVICES

Services administratifs

Tél. : 02 96 74 10 84

accueil@chatelaudren-plouagat.fr

Mairie déléguée de Châtelaudren

Accueil le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h30

Mairie déléguée de Plouagat

Accueil le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Gendarmerie

8 rue des Écoles

Tél : 02 96 74 10 17

Du lundi au samedi sauf le vendredi de 8h à 12h - Du lundi au vendredi sauf le mardi de 15h à 18h.

Dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

La Poste

À Châtelaudren : Place Saint-Vincent
Ouvert lundi et samedi de 9h à 12h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

À Plouagat : Place de la Mairie,
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 15h50 et le samedi de 9h40 à 12h



Téléchargez l'application Localiti !

Retrouvez toutes les actualités et les événements de Châtelaudren-Plouagat en téléchargeant l'application !

Du nouveau dans les collections de la médiathèque !

Cette année à la médiathèque, deux grandes opérations ont permis de récolter de l'argent pour renouveler les collections.

En plus du budget annuel attribué par la commune pour les acquisitions, l'opération «vente de livres désherbés» au mois de juillet, à laquelle beaucoup d'entre vous ont participé, et l'obtention d'une subvention exceptionnelle attribuée par le CNL (Centre National du Livre) ont permis de récolter de l'argent supplémentaire. Nous en avons donc profité pour renouveler des collections qui s'éssaoufflaient (petite enfance, documentaires), mettre en place un fonds "vision réduite", enrichir le fonds dyslexie, les albums pédagogiques sur les différences et les handicaps, développer le fonds bilingue (breton ou gallo).

Plein de nouveautés sont donc à découvrir !



LITTÉRATURE INCLUSIVE

Le monde littéraire, véritable reflet de la société, est lui aussi traversé par les discriminations. Une plus grande diversité est nécessaire, dans les collections des médiathèques également, pour aborder des sujets difficiles, développer l'empathie envers d'autres cultures, identités, handicaps.

Voici une partie de notre collection littérature jeunesse inclusive.



VISION RÉDUITE

Pour un plus grand confort de lecture, venez découvrir notre nouvelle collection de livres en grand caractère (de taille 16 à 20 contre 10 à 12 pour les livres de poche ou brochés).

Au cœur de l'espace "Romans", nous vous avons concocté un espace de nouveautés romans et biographies vision réduite, appelé à se développer.



NOUVEAUTÉ

Parce que les livres vieillissent, plaisent, beaucoup, et puis un peu moins, il est parfois nécessaire de rafraîchir les collections ! Des documentaires sur tous les domaines, pour tous les âges, viennent souffler un vent de renouveau dans nos rayons !



Médiathèque Parenthèse

Accueil : 38 La Grand Rue
Tél. : 02 96 79 56 00

HORAIRES :

Mercredi
10h-12h30 / 14h30-18h

Judi et vendredi
14h30-18h

Samedi
10h-12h30 / 14h30-17h



Petit Écho de la Mode

PHOTOGRAPHIE

ISABELLE VAILLANT

Du 7 janvier au 18 février

MUSIQUE

UNA BESTIA

Romain Dubois
Musique électro / piano

13 janvier - 20h30

THÉÂTRE

COUVRE-FEU

C^{ie} Après le mur
Théâtre documentaire

3 février - 20h30

Retrouvez le programme sur :
www.petit-echo-mode.fr



Pauline LE GOÏC
Armorique Vitrail
À l'horizon des événements

 Du vendredi 13 janvier
au samedi 28 janvier

« Artisane d'art vitrailiste depuis 2015 au sein de mon entreprise *Armorique Vitrail*, j'explore, en parallèle d'une activité plus classique de création et de restauration de vitraux, les vastes possibilités de cet art au travers de travaux expérimentaux. Je mène ainsi un long travail autour du vitrail en volume et crée des sphères avec verre thermoformé, gravé, sérigraphié, et aussi encollé de papier traditionnel japonais... Le tout monté de manière traditionnelle au plomb en vue de créations symboliques de mondes imaginaires ou de reflets oniriques de notre cosmos. Le thème de cette exposition sera donc celui de l'astronomie. »



L'Art dans les Cités
Bédéastes français

 Du vendredi 3 février
au mercredi 1^{er} mars

Exposition des auteurs et autrices de bande dessinée dans le cadre de l'opération « L'Art dans les Cités Patrimoines en bulles »

(Résidence dans les petites cités de caractère de Bretagne en avril-mai 2021).

SAISON CULTURELLE

Programmation des expositions
à la médiathèque de janvier à juillet

2023



Martine LE ROUX-HUET
Nature

 Du vendredi 10 mars au samedi 1^{er} avril

« Souvent je me demande ce qui a fait de moi un peintre ? Certainement mon goût pour la solitude. Car peindre dans l'atelier m'écarte du monde et m'imprègne d'une certaine tranquillité. Pourtant ne dit-on pas que l'art est le reflet de la société ? Paradoxe. Isolée dans mon atelier, je regarde le monde et je m'en inquiète.

Inspirée depuis plusieurs mois par l'idée des fleurs, des arbres, des insectes... J'ai pris ce mot, -NATURE- comme support à divers travaux. Dorénavant, il faut être fou pour ne pas se rendre compte à quel point l'urgence est de la protéger. De faire mieux. Si mes tableaux reflètent d'une certaine douceur, c'est parce que je ne peux pas m'éloigner de la rêverie... Et même si les images renvoyées par l'actualité engagent inquiétude et urgence, dans mon atelier, je suis à la recherche de l'harmonie.

Fermentement convaincue : l'avenir c'est la NATURE. »



Isabelle GASPARINI et Gaëlle

Héritage, l'essence des âmes



Du vendredi 14 avril au samedi 6 mai

Les peintures et crayons de Gaëlle - artiste peintre et auteure - sur le thème : « Les émotions ne connaissent pas les frontières »

Les sculptures en papier sur le thème « Peuples et traditions : de la réalité à l'imaginaire » d'Isabelle Gasparini.

Lors du vernissage le vendredi 14 avril, le duo d'artiste présentera un défilé décalé de robes en papier, avec musique, par Isabelle Gasparini et une présentation du jeu « La vie rêvée en six » par Gaëlle.



Mireille MERTEN

Résonances



Du vendredi 12 mai au samedi 3 juin

« La gravure, telle que je la pratique, permet par la couleur, par l'encre, des effets différents, un travail sur la matière souvent à base de végétaux, de créer une résonance différente à partir d'une même matrice.

Dans cette exposition, c'est une invitation à s'interroger que je vous propose, sur le regard que l'on porte sur une œuvre, sur l'émotion que l'on ressent, lorsqu'un trait ou un détail change.

Si je m'inspire principalement des rapports de l'homme avec la nature au travers de la littérature, de la mythologie et de la musique, mon univers est avant tout une invitation à la poésie. C'est ce que je souhaite partager avec vous. »



ADJINVAR MORICORTIS

Traits-Portraits



Du vendredi 9 juin au samedi 1^{er} juillet

« Dessiner, peindre, est un acte cardiaque avec ses arhythmies, ses accidents. Plusieurs approches de l'anatomie humaine et du portrait sont présentées ici. Elles explorent autre chose que la simple représentation entre déformations, métamorphoses ou simple mise en scène. En prenant le temps de la lenteur, je cherche dans chaque dessin, chaque peinture, quelques invisibles secrets de la nature humaine et une charge émotive à partager avec le spectateur. »



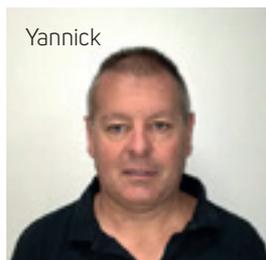
DÉPARTS

La fin de trois belles et longues carrières de sapeurs-pompiers

Début octobre, c'est avec plaisir que le centre de secours de Plélo-Châtelaudren s'est retrouvé pour fêter les départs en retraites de Didier Gac, Alain Trepard Violon et Yannick Gauvain.



Didier



Yannick



Alain

Didier et Yannick ont, tous les deux, commencé leur carrière au sein du centre de secours de Châtelaudren en 1996. Puis, suite à la fusion des centres de secours, ils ont intégré le centre de Plélo-Châtelaudren. Ils ont été nommés 1^{ère} classe en 2003 puis Caporal en 2006 et Caporal-chef en 2009. En avril 2021 après 25 ans de services, ils ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Alain a, quant à lui, intégré le centre mixte pompier professionnel et volontaire de Montargis (45) le 1^{er} janvier 1991.

Il y a passé divers examens dont, celui de Caporal puis, suite à une mutation, il est revenu en Bretagne où il a intégré le centre de secours de Plélo. Il procédera

à différents examens d'évolution de carrière, dont les Sergent en 1997, Adjudant en 2002, Adjudant-chef en 2005, et enfin, Lieutenant en 2008. Adjoint au chef de centre de 2003 à 2006, il deviendra chef de centre de juin 2006 pendant plus de 13 ans. Le 15 février 2022, il fait valoir ses droits à la retraite après un peu plus de 31 ans de services.

Tous les trois auront laissé leur empreinte au sein du centre avec un total de 81 ans de services cumulés. Le centre de secours les remercie de leur investissement et de leur dévouement au service des autres.

À l'issue de cette cérémonie, les désormais ex-sapeurs-pompiers volontaires

se sont vus offrir des casques argentés, et, pour leurs épouses, des bouquets de fleurs, avant de passer au pot de l'amitié.

DES CALENDRIERS POUR CONNAÎTRE ET SOUTENIR LEURS ACTIONS

Si vous souhaitez soutenir leurs missions, les sapeurs-pompiers du centre de secours de Plélo ont commencé leur traditionnelle tournée qui se terminera le 23 janvier. Ils vous proposent des calendriers teintés d'humour avec une présentation des différents types d'interventions par thème, que les pompiers effectuent dans le secteur. Les dons collectés serviront au fonctionnement de l'amicale des pompiers, aux Œuvres des Pupilles Orphelins des sapeurs-pompiers de France et aux assurances.

PLUS D'INFOS

CIS Plélo-Châtelaudren

La Grenouillère, Plélo

Tél. : 02 96 79 79 80

cisplelochatelaudren.wixsite.com/website-2

Amicale du Leff - CIS Plélo-Châtelaudren

Le Maire, les élus et l'ensemble du personnel de la commune de Châtelaudren-Plouagat vous souhaitent de passer de

JOYEUSES FÊTES